

Projet de parc national Une lubie ?

Un projet de parc national est à l'étude sur la basse vallée du Doubs. Les élus vont être amenés à se mobiliser pour mesurer les avantages et les inconvénients de la création de ce parc. Une lubie ? Pas forcément ...



Le parc national de la basse vallée du Doubs constituerait le dixième parc national, le septième en métropole

L'annonce par l'Etat a fait l'effet d'une petite bombe : un parc naturel dans le nord Jura ? Une idée à priori saugrenue, qui a fait réagir bon nombre d'acteurs du département. Pourtant, le projet est loin d'être irrationnel. Il a même quelques raisons d'aboutir. Le projet jurassien est en effet en concurrence avec deux autres sites (Charente-Maritime et Allier) pour créer le premier parc français de zone humide. Né du Grenelle 2, le projet est classé prioritaire par le gouvernement. 24 communes du Grand Dole seraient dans le périmètre d'étude du site dit "de la basse vallée du Doubs", couvrant une superficie de 71 788 ha, soit l'équivalent d'un demi-Vanoise.

"Ne pas enterrer le projet trop tôt"

La richesse de ce site réside dans la dynamique du Doubs qui confère à cette vallée une multiplicité de milieux naturels et de paysages : zones aquatiques, prairies inondables, cordons de forêts alluviales, pelouses alluviales, et les cortèges d'espèces floristiques et faunistiques associés. Mais le périmètre englobe aussi des secteurs industriels. Les villes de Dole et de Tavaux sont par exemple dans le périmètre envisagé du parc. Une absurdité pour certains, un cas d'étude pour d'autres. En tous cas, la communauté d'agglomération du Grand Dole n'a pas tranché quant à la position à adopter : "Avant de donner un avis, nous devons avoir toutes les cartes en main, souligne Claude Chalon ; si la création du parc doit nous empêcher de nous développer, on sera contre. Si elle doit nous empêcher de faire Innovia, on sera contre ; si elle doit nous faire fermer l'aéroport, on sera contre. Mais rien n'indique pour l'instant que le développement d'activités soit incompatible avec la création du parc." En effet, les principales contraintes de développement seraient avant tout concentrées sur un "cœur de parc", que l'Etat souhaite supérieur à 10 000 ha : "On a 13 000 hectares de zones qui sont déjà classées Natura 2000, et soumises à des contraintes fortes, précise Claude Chalon. Notre cœur de parc, on l'a presque." Le président du Grand Dole ne veut fermer aucune piste : "On s'est réjoui, moi le premier, de la venue de Stanley sur Innovia, avec 40 emplois à la clé. Un parc, c'est 50 emplois directs pérennes, et une multitudes d'activités annexes qui peuvent se créer, notamment autour du tourisme. Rien que pour ça, le dossier vaut la peine d'être étudié, et de ne pas l'enterrer trop tôt." Le débat devrait se poursuivre entre les élus durant le premier trimestre 2011. Car l'Etat prendra sa décision rapidement, le parc devant ouvrir ses portes en 2013.

GRAND DOLE la lettre du conseil

est une publication interne de la communauté d'agglomération du Grand Dole

Directeur de la publication : **Claude Chalon**, rédacteur en chef : **Xavier Ducordeaux**

Tirage : **1000 exemplaires**, LIG, Dole. Papier 100% recyclé.

54, RUE ANDRÉ LEBON - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX

Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43 - info@grand-dole.fr - www.grand-dole.fr

En bref

Communication interne

Les secrétaires de mairies se sont donnés RDV à Brevans

Comme chaque année, Mathieu Chartron, Directeur Général des Services du Grand Dole, avait donné rendez-vous aux 41 secrétaires de mairie de l'agglomération pour une rencontre et un échange autour de différentes thématiques intercommunales. La rencontre a eu lieu à Brevans le 26 novembre dernier. Presque toutes les communes avaient répondu présent. Après le petit-déjeuner traditionnel, l'assemblée a attaqué le copieux ordre du jour élaboré par le DGS : après un rapide check-up des grands dossiers du Grand Dole en cours, les secrétaires ont eu droit à un débat sur le transfert des compétences sport, culture et restauration scolaire. On a également parlé de réforme des collectivités territoriales, de pacte fiscal et financier, de mutualisation de services, de plateforme de services aux communes, d'EDAT et d'Intranet. Dense, mais enrichissant pour tous !

Economie

La news économique n°3 est sortie

Le troisième volet de la news économique du Grand Dole est sorti. Cette publication semestrielle fait le point sur l'activité économique de l'agglomération. Dans ce numéro, vous retrouverez les informations sur la venue de Stanley Black et Decker sur Innovia, le portrait de Marouane El Gharib (talent des cités 2010), l'installation de Néovia sur la zone de Foucherans, l'arrivée de la régie de quartier au CAN ou encore un point sur la situation de l'emploi dans l'agglomération. A retirer à l'accueil du Grand Dole, ou à télécharger sur <http://www.grand-dole.fr>, Rubrique Entreprendre

Agenda

Prochain Conseil le 17 février

Le prochain conseil de communauté aura lieu le jeudi 17 février 2011 à 18h, lieu à déterminer. Pensez à l'intranet pour mettre à jour vos calendriers.

Voeux 2011

RDV le 13 janvier à 18h30 à Damparis

La cérémonie des voeux du Président du Grand Dole aura lieu le 13 janvier 2011 à 18h à la salle des fêtes de Damparis. L'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et, surtout, de prendre connaissance des grandes orientations pour 2011.

GRAND DOLE la lettre du Conseil

VILLETTE-LES-DOLE - 15 décembre 2010

Éditorial

Claude CHALON

Président de la communauté d'agglomération



"Meilleurs voeux 2011"

Cher(els) collègues,

Une nouvelle année se termine. Celle-ci est de nouveau passée à toute vitesse. Mais avec de nombreuses satisfactions à la clé. Le réseau de transport que nous avons créé ensemble connaît un formidable succès avec plus de 1,2 millions de voyages effectués en une année. Le pôle Innovia commence à sortir de terre, et nous pouvons compter sur une première implantation prévue en 2011 avec Stanley qui va créer 40 emplois. Les actions que nous menons en faveur de la protection de l'environnement portent leur fruit, et c'est avec fierté que nous vous présentons dans ce numéro notre plan d'action en faveur de l'énergie durable, qui doit nous permettre d'économiser 20% de rejet de CO2 d'ici à 2020. Notre service enfance-jeunesse s'est quant à lui consolidé, avec une reprise intégrale désormais des accueils de loisirs autrefois géré par des structures annexes. Beaucoup d'actions donc, et encore de très nombreux projets pour 2011. Avec vous, nous allons parler de caserne de pompiers, de covoiturage, d'emploi-insertion, d'hôtel d'agglomération, de pôle gare, d'énergie durable, d'hôtel d'entreprise sur Innovia, de plan de déplacement entreprises, d'un nouvel accueil de loisir à Dole ... Tout ça en 2011 ! En attendant, je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Reposez-vous, du travail nous attend à la rentrée !

Claude Chalon



Le centre d'activités nouvelles du Grand Dole sera prochainement chapeauté de 88 panneaux photovoltaïques, permettant d'économiser 11 tonnes de rejets de CO2 chaque année.

Un plan pour réduire de 20% les rejets de CO² d'ici à 2020

140 mesures ont été présentées au Conseil pour réduire de 20% les rejets de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

7,8 tonnes de CO2 par an. C'est en moyenne ce que produit chaque habitant du Grand Dole en une année. En 2020, il n'en produira plus que 6,2 tonnes. C'est en tout cas les objectifs annoncés par l'agglomération, qui a présenté au Conseil son plan d'action en faveur de l'énergie durable (SEAP). 140 mesures ont ainsi été listées pour atteindre l'objectif, réparties en huit domaines d'intervention : bâtiments, transports, production d'électricité, chauffage urbain - cogénération, aménagement du territoire, marchés publics, coopération avec les citoyens, autres secteurs. Entre autres actions, l'agglomération va par exemple proposer de se faire coordinateur, par l'intermédiaire d'un groupement d'achat, d'un projet d'isolation des toitures des bâtiments communaux, et notam-

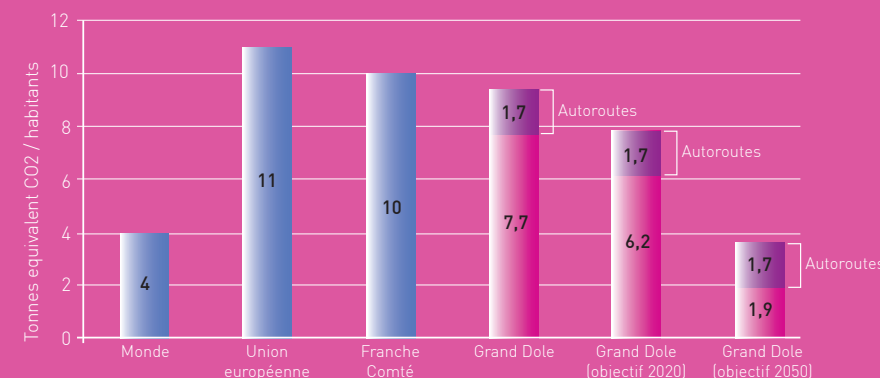
ment des écoles. Quant au futur hôtel d'agglomération, il sera bien entendu au standard "basse consommation". Dans le domaine des transports, le Grand Dole va continuer à favoriser les modes de déplacement en commun et va élaborer un plan global de déplacement à l'échelle du territoire. Le futur SCOT sera un SCOT "Grenelle", les bilans carbone vont se multiplier, la filière bois-énergies soutenue, et un établissement public, style SEM, dédié au portage de projets d'énergies renouvelables sera créé. De quoi remplir, dans un premier temps, les objectifs du "3x20" de l'union européenne. En attendant mieux : diviser par quatre les émissions d'ici à 2050 ...

Retrouvez toutes les actions du SEAP sur <http://www.grand-dole.fr/vivre/energie.htm>

"Une réduction par quatre des émissions d'ici à 2050"

Graphique des émissions de gaz à effet de serre (données 2004)

Hors autoroutes, 7,7 tonnes équivalent CO2 sont rejetées par habitant chaque année dans le Grand Dole. En 2020, l'objectif est de descendre à 6,2 tonnes, et 1,9 tonnes en 2050. Ce sera alors presque six fois moins que la moyenne française, et deux fois moins que la moyenne mondiale.



TGD, c'est toujours 30 euros par an

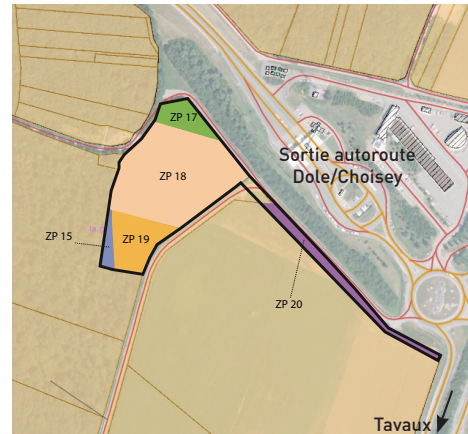
Amenés à délibérer sur les tarifs du réseau de transport TGD, les conseillers ont bien entendu validé une grille identique à celle de 2009. Pas question d'augmenter les tarifs d'une politique de promotion des transports collectifs. Ainsi, l'abonnement annuel reste inchangé (30 € par an, 20 € pour les moins de 26 ans), et le ticket à l'unité conserve son prix de 1 €. Des tarifs attractifs qui ont permis, en 2009/2010, de transporter 1,2 millions de voyageurs sur les lignes TGD.

TGD, un an après ...

Lionel Gatinaut, vice-président en charge des transports et Claude Chalons, président, ont profité de la délibération sur le vote des tarifs de TGD pour faire un point sur le réseau, un an après sa mise en service. Les chiffres de fréquentation sont toujours excellents : 4 300 passagers sont transportés en moyenne chaque jour sur les lignes 1 à 6, et on dénombreait 3 126 abonnés fin octobre, dont 38% d'adultes. Chaque bus de la ligne 1 transporte en moyenne 31 passagers par course, la ligne 6 étant la moins fréquentée avec 12,5 passagers par course. En 2011, des efforts particuliers seront faits pour la promotion des lignes sur réservations, encore sous-utilisées.

Le Conseil valide le plan de financement 2011 de Natura 2000

Le Conseil a pris acte du plan de financement Natura 2000 pour l'année 2011, s'élevant à 103 110 € (financé à hauteur de 95 120 €). En 2011, le programme prévoit la finalisation de deux études sur les insectes du massif de la Serre et de la forêt de Chaux. Natura 2000 va également poursuivre ses aides au montage de mesures agri-environnementales et de contrats forestiers, et conforter son programme d'information grand public, via plusieurs sorties nature et sorties scolaires.

SDIS**Les parcelles de la future caserne sont réservées**

La future caserne des sapeurs pompiers sera située à proximité immédiate de l'autoroute A39 (en jaune, le péage de Dole-Choisey)

Validé en octobre 2009 par le Conseil, le positionnement du futur casernement de sapeurs pompiers de l'agglomération doleuse est définitivement entériné. Les parties sont tombées d'accord. Les propriétaires des terrains visés, deux privés et la commune de Choisey, ont accepté de vendre leurs parcelles. L'ensemble foncier de 18 345 m², situé le long du péage de Dole-Choisey, coûtera près de 118 000 euros. Une fois l'acte notarial signé, le Grand Dole procédera aux études géotechniques du site, dès janvier 2011, et lancera la procédure de diagnostic archéologique. L'agglomération espère ainsi pouvoir fournir au SDIS un terrain viabilisé le plus rapidement possible. Le SDIS sera alors maître d'ouvrage pour la suite des opérations et la construction des bâtiments, en co-financement Grand Dole et Conseil Général du Jura.

Logement**Après le PLH, l'OPAH**

Validé le 7 octobre dernier, le Plan Local de l'Habitat (PLH) faisait apparaître la nécessité de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'étude pré-opérationnelle va débiter.

Le PLH est clair : pour atteindre l'objectif du volet 4 - Améliorer les conditions de vie des ménages par une intervention sur le bâti - une OPAH doit être menée. Le Conseil n'a pas tardé, et a validé le lancement de l'étude pré-opérationnelle. Celle-ci devra identifier les besoins en logements à adapter au vieillissement et au handicap, les besoins en logements conventionnés, ainsi que les besoins en matière d'amélioration énergétique des habitations. L'étude sera menée en 2011, et devrait déboucher sur une OPAH de quatre ans, à mener sur 2011-2014. Le Grand Dole prévoit de débloquer 30 000 € par an pour l'animation de cette OPAH durant la durée de celle-ci, ainsi qu'une enveloppe qui reste à définir pour venir concrètement en aide aux particuliers, en complément des aides de l'ANAH.



Michel et Lucienne Lame (Monnières), ont bénéficié en 2010 de subventions pour adapter leur salle de bain aux contraintes du vieillissement. Ce type d'action sera intégré à la future OPAH

Enfance-jeunesse**L'accueil "jeunes" de Tavaux passe à son tour à l'agglo**

Habitué à travailler avec le Grand Dole et les autres secteurs jeunes du territoire, l'accueil de Tavaux passe en gestion intercommunale au 1er janvier.

Il ne manquait plus que lui. Au 1er janvier 2011, l'accueil "jeunes" de Tavaux basculera sous la houlette de l'agglomération. Géré par l'Etablissement Léo Lagrange Centre-Est encore jusqu'au 31 décembre 2010, le centre accueille les adolescents de 11 à 15 ans. Ce transfert d'activité nécessite de transférer le personnel de l'association (un animateur et un adjoint d'animation). Désormais, plus aucun accueil de loisir n'est géré par un prestataire extérieur, puisque les accueils autrefois gérés par le Francas ont tous été transférés au 1er janvier 2010.

Les périscolaires de Lavans et Champdivers suivent le mouvement

Le transfert se poursuit également en périscolaire. Au 1er janvier 2011, deux secteurs basculent du côté de l'agglomération. L'accueil de Lavans-les-Dole, qui regroupe les activités du RPI de Lavangeot, Lavans, Romange et Vriange, et l'accueil de Champdivers, qui regroupe le RPI de Gevry, Champdivers et Molay, seront officiellement transférés. Il ne reste désormais plus qu'un seul accueil périscolaire qui n'est pas géré par le Grand Dole, celui de Rochefort-sur-Nenon, qui regroupe le RPI d'Eclans-Nenon, Rochefort et Falletans.

Mutualisation**Le processus est engagé**

Une réunion de bureau exceptionnelle associant les élus de la ville de Dole et ceux du Grand Dole a lancé le processus de mutualisation le 25 novembre dernier. L'année 2011 devrait être consacrée à la concertation.

Le 25 novembre dernier, élus du Grand Dole et de la ville de Dole se réunissaient pour tenir un bureau commun. Ils lançaient par la même le processus de mutualisation, et prenaient comme première décision de recruter ensemble le futur Directeur des Ressources Humaines de la ville. Une manière de préparer l'avenir, la personne recrutée étant amenée, à terme, à diriger un service RH ville-agglo. Validée par le Conseil, ce recrutement a été suivi d'une autre délibération allant dans le sens de la mutualisation. Un poste de chargé de mission urbanisme a en effet été partagé entre la ville et l'agglomération, notamment pour suivre le projet gare.

Un groupement de commandes pour les produits d'entretien

Enfin, une troisième décision du conseil est venue conforter le lien qui se tisse entre l'intercommunalité et les communes. Un groupement de commande entre la ville et



Claude Chalons et Jean-Claude Wambst se donnent une année pour mettre en place la mutualisation

le Grand Dole a été signé dans le cadre d'un marché sur les produits d'entretien. Effectuée à titre d'essai, cette opération a vocation à se développer et à s'étendre à l'ensemble des communes intéressées par la démarche. Désormais lancé, le processus de mutualisation ne demande qu'à se développer. L'année 2011 sera consacrée en grande partie à la concertation.

En bref**Golf du Val d'Amour**

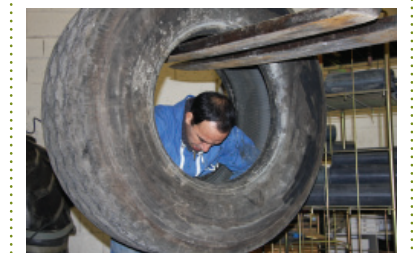
Le Grand Dole valide ses demandes de subvention Gestionnaire du golf du Val d'Amour, le Grand Dole a validé en conseil le processus de demande de subvention concernant le programme de réaménagement du site. Devenues vétustes, les installations ont besoin d'un vrai lifting. En tout premier lieu, les travaux envisagés doivent permettre d'approvisionner le site en eau potable, et d'améliorer les conditions de travail des personnels accueillis pour l'heure dans des préfabriqués. Des aménagements qui seront conçus avec un respect des normes en matière d'accessibilité du public handicapé.



Dans la foulée, les délégués ont validé les nouveaux tarifs d'accès au golf. Tenant compte des travaux de réhabilitation, mais surtout d'un changement de réglementation fiscale et un assujettissement des ventes de produits à la TVA, ceux-ci vont progressivement augmenter, à raison de 5% par an durant 3 ans (6% pour les personnes hors Grand Dole).

Centre d'activités nouvelles**Les tarifs ajustés**

Les tarifs n'avaient pas augmenté en 2009. En 2010, ils subiront quelques légères modifications. Le tarif de location des bureaux est ainsi réévalué de 3,5%, et celui des ateliers de 3,4%. Les charges augmentent de 11%, et les tarifs Internet passent de 10€ à 30€ par mois, en cohérence avec le raccordement du bâtiment à la fibre optique (très haut débit). A noter que le taux de remplissage du CAN est de 100%, avec 16 entreprises accueillies et trois domiciliations.

**SPANC : la commission d'ouverture des plis est nommée**

Le 24 juin dernier, le conseil de communauté avait choisi d'opter pour la délégation de service public (DSP) pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le Conseil a cette fois-ci élu les délégués qui seront chargés de siéger à la commission d'ouverture des plis pour le choix du délégataire. Sont ainsi désignés Béatrice Javourez, Jean-Claude Lambert, Jean-Louis Bouchard, Bernard Guerrin et Gérard Maréchal. Leurs suppléants sont Jean-François Louvrier, Marie-Agnès Chalumeaux, Félix Macard, Maurice Hoffmann et Bruno Negrello. Rappel : Le SPANC sera effectif dès 2011 et sera en charge du premier contrôle de diagnostic des installations, du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien, et du contrôle de conception et d'exécution pour les installations neuves lors d'une construction ou d'une réhabilitation.